



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Rapport annuel 2012-2013 du Comité ministériel de vérification

Mars 2013



This publication is also available in English.

Cette publication est disponible en PDF accessible sur le [site Web de PCH](#).

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2013

N° de catalogue : CH1-29/2013F-PDF

ISSN :1929-218X

Le 31 mars 2013

Monsieur Daniel Jean
Sous-ministre
Patrimoine canadien

Monsieur le Sous-Ministre,

C'est avec plaisir, mais aussi avec regret, que je présente le cinquième rapport annuel du Comité ministériel de vérification (CMV). Il s'agit également de mon dernier rapport. C'est avec plaisir parce que le comité de trois membres est parti de rien il y a plus de cinq ans pour mieux aider le sous-ministre et le Ministère à gérer les ressources financières. Les cadres supérieurs de Patrimoine canadien indiquent que les efforts ont été couronnés de succès.

Mais aussi avec regret parce que je laisse deux membres très engagés et compétents en Nola Buhr et Robert Martin. Aucun président, CMV et cadre supérieur du Ministère ne pouvait être mieux servi.

Je laisse également des fonctionnaires dévoués, déterminés et professionnels, des actuels et anciens sous-ministres jusqu'au personnel de soutien à Patrimoine canadien. Je tiens à souligner le travail de Kimberly Hogan, qui, dès le début, a assisté le Comité avec dextérité, intégrité et un très haut niveau de professionnalisme.

Le rapport annuel résume les activités du CMV et fournit une évaluation des éléments qui relèvent de sa responsabilité. Tout comme par le passé, le rapport a été produit par les trois membres, qui ont joué un rôle actif dans la formulation de son contenu.

Comme il s'agit de mon rapport final à titre de président, je veux profiter de l'occasion pour vous faire part de réflexions personnelles sur la situation de la gestion du secteur public au sein du gouvernement du Canada. Je tiens à souligner, avec plus d'emphase que d'habitude, que ces opinions sont les miennes. Je n'ai pas consulté les autres membres du CMV ou les cadres supérieurs de Patrimoine canadien avant de les formuler. Par ailleurs, personne ne devrait présumer, ne serait-ce qu'un instant, qu'ils sont en accord avec mes opinions.

J'ai été témoin, au cours des cinq dernières années, du travail de beaucoup de fonctionnaires dévoués et compétents. Cela ne veut toutefois pas dire que tout va bien dans la fonction publique du Canada. En effet, je constate de nombreux défis à relever.

Les gestionnaires ont ainsi de plus en plus de difficultés à gérer au sein du gouvernement. Les gouvernements successifs ont ajouté une exigence après

l'autre en matière de responsabilisation et de transparence. Prises individuellement, elles peuvent donner l'impression d'être valides, mais, regroupées, elles constituent une exigence en matière de rapports extrêmement ardue, et qui semble le devenir encore plus de jour en jour. On a l'impression que les gestionnaires consacrent plus de temps à gérer les processus et les exigences en matière de rapports que les activités, la prestation des services publics ou même les ressources humaines et financières. Les diverses exigences en matière de rapports semblent devenir une fin en soi, un champ de spécialisation plutôt qu'un moyen d'appuyer les gestionnaires et leur travail. J'ai parfois eu l'impression que les gestionnaires étaient davantage préoccupés par la gestion d'un processus et les exigences en matière d'établissement de rapports à l'intention des organismes centraux sur la gestion des risques plutôt que par l'actuelle gestion des risques.

Il n'est pas nécessaire de dresser la liste des diverses exigences en matière de responsabilisation et de transparence que doivent respecter les gestionnaires pratiquement tous les jours. Il suffit de consulter les sites Web du Secrétariat du Conseil du Trésor, du Bureau du contrôleur général et du nombre croissant d'agents du Parlement pour mieux comprendre les diverses exigences en matière de production de rapports et de responsabilisation.

Je voudrais mettre l'accent sur une exigence – le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG). C'est une cible mouvante, qui a été modifiée, parfois considérablement, depuis son introduction. Elle a également été révisée chaque année depuis la création du CMV de Patrimoine canadien. En résumé, c'est loin d'être un modèle de cohérence et de stabilité. Il n'est pas exagéré de dire que le processus exige désormais que les spécialistes du CRG répondent à ses exigences en matière de production de rapports en constante évolution. Je soupçonne que si les ministères responsables pouvaient évaluer le rendement des organismes centraux quant à la gestion du CRG, ces derniers n'obtiendraient pas de bons résultats. J'ai l'impression que certains gestionnaires dans l'ensemble du gouvernement ont fini par considérer le CRG comme un processus qui doit constamment être alimenté de documents et de données plutôt qu'un outil pour faciliter leur gestion.

En terminant, j'encourage fortement les organismes centraux à entreprendre un examen approfondi des diverses exigences de responsabilisation et de transparence. Je crois qu'ils constateraient qu'elles imposent un fardeau trop lourd en matière de production de rapports et qu'elles sont également très coûteuses à gérer. Les fonctionnaires consacrent actuellement trop de temps au traitement des exigences relatives à la gouvernance plutôt qu'à la prestation des services publics et à l'élaboration des nouvelles politiques.

L'examen susmentionné doit faire partie d'un effort plus important visant à donner aux gestionnaires et à leur personnel un plus grand sentiment d'appropriation de leur travail. À mon avis, cela devrait être l'élément central de tous les efforts futurs pour réformer la fonction publique.

J'ai été cadre supérieur dans la fonction publique à Ottawa au milieu des années 1980, et, à mon avis, nous avons alors un plus fort sentiment de responsabilité et de réalisations qu'aujourd'hui. La fierté de son travail et la satisfaction professionnelle permettent de faire une différence et, à la fin de la journée, d'avoir le sentiment du devoir accompli en servant ses concitoyens. Cela a été l'essence même de la fonction publique depuis toujours, et l'est encore aujourd'hui. Plus que tout, et certainement plus que la seule rémunération, c'est ce qui distingue le travail de la fonction publique de celui d'autres secteurs. Il est peu probable que nous puissions redécouvrir la « vocation » de la fonction publique en imposant aux fonctionnaires et à leur travail diverses exigences de responsabilisation, de transparence et de surveillance.

J'aimerais terminer en exprimant ma gratitude aux hauts fonctionnaires de Patrimoine canadien et au Conseil du Trésor de m'avoir donné la possibilité de servir les Canadiens et Canadiennes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par

Donald J. Savoie, président du CMV

c.c. Sous-ministre déléguée
 Dirigeant principal des finances
 Dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation
 Membres du Comité de vérification

Table des matières

1.0 INTRODUCTION.....	1
2.0 ACTIVITÉS DU COMITÉ.....	2
2.1 Réunions du CMV	2
2.2 <i>Responsabilités essentielles</i>	2
2.3 <i>Valeurs et éthique</i>	2
2.4 <i>Gestion des risques</i>	3
2.5 <i>Cadre de contrôle de la gestion et rapports</i>	3
2.6 Fonction de vérification interne	4
2.6.1 <i>Charte de vérification interne</i>	4
2.6.2 <i>Plan annuel de vérification fondé sur le risque</i>	4
2.6.3 <i>Capacité et performances</i>	5
2.7 <i>Certificateurs externes</i>	6
2.7.1 <i>Travailler en collaboration</i>	6
2.7.2 <i>Le point sur le BCG, le BVG et les autres certificateurs</i>	6
2.7.3 <i>Suivi des plans d'action de la direction découlant des vérifications internes</i>	7
2.8 Rapports sur les états financiers et les Comptes publics	7
2.9 Reddition de comptes.....	7
3.0 AUTO-ÉVALUATION DU CMV	9
4.0 REGARD VERS L'AVENIR.....	10
ANNEXE A : COMPOSITION ET OPÉRATIONS DU COMITÉ.....	11
ANNEXE B : SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT	14

1.0 Introduction

Le Comité offre des conseils objectifs et formule des recommandations au sous-ministre concernant l'adéquation, la qualité et les résultats du processus d'assurance en ce qui a trait à la qualité et au fonctionnement des cadres et des mécanismes de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du Ministère. Pour fournir ces conseils, le Comité s'appuie en grande partie sur le travail de la Direction des services de vérification et d'assurance (DSVA). Comme information supplémentaire, le Comité a également examiné la lettre de déclaration préparée par le Bureau du dirigeant principal des finances, particulièrement en ce qui concerne les contrôles internes et les rapports financiers.

2.0 Activités du Comité

2.1 Réunions du CMV

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Comité a tenu quatre réunions ordinaires et une téléconférence portant sur les états financiers.

- Du 13 au 15 juin 2012 (y compris une séance de travail d'une journée pour le rapport annuel du CMV);
- Le 14 août 2012 (réunion par téléconférence sur les états financiers);
- Le 11 octobre 2012;
- Le 18 décembre 2012;
- Les 26 et 27 mars 2013.

2.2 Responsabilités essentielles

La *Directive sur la vérification interne du gouvernement du Canada* du CT décrit huit responsabilités essentielles du CMV : valeurs et éthique; gestion des risques; cadre de contrôle de la gestion et rapports; fonction de vérification interne; liaison avec les certificateurs externes; suivi des plans d'action de la direction; rapports sur les états financiers et les Comptes publics; rapports de reddition de comptes.

2.3 Valeurs et éthique

Le CMV examine les politiques et les pratiques de gestion destinées à promouvoir les valeurs de la fonction publique et assurer le respect des lois, des règlements, des politiques et des normes d'éthique.

À la réunion d'octobre 2012, l'ombudsman a présenté le premier rapport annuel du Bureau des valeurs et de l'éthique à titre d'information, et une réunion à huis clos a eu lieu avec le Comité.

À la réunion de mars 2013, le Comité a rencontré l'ombudsman, qui a présenté l'examen annuel des valeurs et de l'éthique à PCH. Il a décrit comment les dirigeants de PCH font la promotion des valeurs et de l'éthique et les appuient visiblement, les efforts déployés en vue de la mise en œuvre d'un programme de valeurs et d'éthique mature et les mesures prises pour se conformer aux exigences de la politique du Conseil du Trésor. Une réunion à huis clos a eu lieu avec le Comité.

Le Comité est favorablement impressionné par le travail effectué par le Bureau des valeurs et de l'éthique et a profité de l'excellent travail réalisé par le Bureau. Nous avons appris que le Bureau met actuellement en œuvre un plan d'action pluriannuel 2012-2014. Nous accueillons favorablement l'occasion d'examiner le plan et de recevoir des mises à jour régulières.

2.4 Gestion des risques

En juin 2012, la Direction générale de la politique, de la planification et de la recherche stratégiques a fait le point sur l'approche et les principales constatations qui se dégagent de l'élaboration du profil de risque organisationnel (PRO) 2012-2015. En octobre 2012, le PRO 2012-2015 a été présenté au CMV pour information. Nous suggérons que les trois principaux risques énoncés dans le profil de risque du Ministère pourraient cibler davantage les activités ministérielles.

À la réunion d'octobre 2012, la Direction générale de la politique, de la planification et de la recherche stratégiques a fait un suivi de l'approche et de la planification de l'élaboration du cadre de gestion intégrée du risque (CGIR). En décembre 2012, le CGIR a été présenté au Comité.

Nous avons noté que le PRO et le CGIR du Ministère n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète par l'équipe de vérification interne. Compte tenu des autres activités de vérification, le DPVE a toutefois indiqué dans son rapport qu'il y avait eu des améliorations dans la façon dont les programmes déterminent les principaux risques et établissent des stratégies d'atténuation.

La haute direction a lancé l'initiative d'évaluation de la gestion des risques de fraude visant à adopter une différente perspective du risque de fraude et à veiller à ce que tous les risques de fraude importants soient ciblés et évalués. Il a été déterminé que les contrôles internes en place étaient efficaces, et les résultats de l'exercice se sont avérés très utiles et avaient une forte valeur pratique pour la direction. Nous avons également profité de cet exercice, et nous encourageons fortement le Ministère à aborder l'activité de gestion des risques d'une façon plus ciblée.

Nous avons toutefois noté, avec inquiétude, que PCH consacre des ressources substantielles au PRO et au CGIR, ainsi qu'aux réponses aux diverses demandes des organismes centraux, en cette période de ressources limitées.

2.5 Cadre de contrôle de la gestion et rapports

À la réunion de juin 2012, la Direction générale de la gestion financière a renseigné le Comité sur le Cadre de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) à jour ainsi que le Plan annuel sur les contrôles internes et les politiques financières 2012-2013.

Le Rapport annuel du DPVE indique que, dans l'ensemble, les contrôles fonctionnent efficacement, même si certaines améliorations sont proposées. Les rapports de vérification examinés par le CMV appuient ce point de vue, dans la mesure où seulement des problèmes mineurs de contrôle ont été constatés.

Par ailleurs, en ce qui concerne le CIRF, nous sommes heureux de constater que presque tous les processus opérationnels sont au niveau 4 dans le Cadre de maturité des contrôles internes à PCH, dont l'efficacité de conception a été testée.

Le Comité souhaite une mise à jour plus régulière du contrôle interne, particulièrement des systèmes de contrôle généraux et de l'infrastructure au-delà de la stricte production de rapports financiers.

Nous avons confiance dans la capacité de l'actuel DPF de veiller à ce que les contrôles de la gestion financière continuent d'être efficaces. Il sert toujours le CMV avec compétence et intégrité.

2.6 Fonction de vérification interne

2.6.1 Charte de vérification interne

Au cours de l'année où le Comité a examiné la *Charte sur la vérification interne de Patrimoine canadien*, il a proposé des changements et recommandé son approbation par le sous-ministre. Le Comité est d'avis que ce document est conforme à la Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor; il continuera de le passer en revue périodiquement afin de s'assurer qu'il reste à jour.

2.6.2 Plan annuel de vérification fondé sur le risque

Le Plan de vérification fondé sur le risque 2012-2013 a été approuvé en mars 2012.

En octobre 2012, la directrice des Services de vérification et d'assurance a fourni au Comité la mise à jour semestrielle sur les progrès et les modifications effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de vérification axé sur les risques de PCH pour 2012-2013. Le résumé de mi-exercice des progrès réalisés par rapport au Plan, ce qui comprend les modifications potentielles à apporter au Plan (de même que la justification), permet au Comité d'évaluer les progrès en cours.

À la réunion de mars 2013, le PVFR 2013-2014 à 2015-2016 a été présenté au Comité de vérification.

Les missions de vérification interne constituent les principaux produits livrables de la Direction des services de vérification et d'assurance (DSVA). Sept missions ont été présentées au Comité, dont six étaient prévues dans le PVFR.

Trois missions de vérification ont été réalisées :

- Vérification interne de la participation du Canada à l'Exposition universelle Shanghai 2010 (Expo 2010) (juin 2012);
- Vérification interne du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (octobre 2012);
- Vérification interne du Fonds des médias du Canada (mars 2013).

Une mission de vérification de bénéficiaire a été réalisée :

- Vérification de la conformité des bénéficiaires des accords de contribution du Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de Toronto 2015 (décembre 2012).

Trois missions de consultation ont été réalisées :

- Budgétisation et prévisions (juin 2012);
- Vulnérabilité de PCH : une évaluation de la gestion des risques de fraude (mars 2013);
- Information préliminaire sur les systèmes en voie de développement sur la modernisation des S et C (mars 2013).

2.6.3 Capacité et performances

À chaque réunion, le directeur de la DSVA donne un aperçu de l'état d'avancement des plans de travail de la Direction et discute des risques qui influent sur le parachèvement des projets.

En juin, octobre et décembre 2012 ainsi qu'en mars 2013, le DPVE a présenté au Comité le rapport de la DSVA sur les effectifs de la vérification interne. Le Comité souhaiterait pouvoir compter sur des rapports plus complets sur les ressources de vérification interne.

Même si la DSVA continue de faire des efforts pour recruter du personnel qualifié, le Comité demeure préoccupé par le recrutement et le maintien en poste des employés. Par ailleurs, même si la DSVA encourage la certification de son personnel de vérification, le Comité considère le niveau actuel de certification comme insuffisant. Un niveau plus élevé de certification et de maintien en poste des employés se traduirait probablement par un niveau supérieur de productivité. De plus, la DSVA aurait ainsi la capacité d'accroître le travail de vérification réalisé par les employés, permettant ainsi de réduire le recours aux sources externes. Nous avons également noté qu'un nombre important de membres du personnel sont en congé de longue durée.

Nous croyons comprendre qu'on s'efforce actuellement de mettre en œuvre un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité (PAAQ) conçu pour évaluer la fonction de vérification. Le Comité souhaite être informé régulièrement sur la mise en œuvre du PAAQ.

Nous reconnaissons la stabilité au niveau du leadership en vérification interne. Nous reconnaissons également que plus le travail de vérification est effectué par les ressources internes, plus il est possible d'offrir des produits de meilleure qualité à un coût moindre.

2.7 Certificateurs externes

Le BDPVE continue de favoriser une relation de travail positive avec le Bureau du contrôleur général (BCG), le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du vérificateur général (BVG). Le Comité est d'avis que le BDPVE est bien informé des activités du BCG et du BVG. Le Comité accueille également favorablement la tenue de séances d'information régulières sur ces relations.

2.7.1 Travailler en collaboration

À la réunion de juin 2012, le Comité a discuté des modifications apportées en 2012 à la Politique sur la vérification interne et d'autres questions avec le contrôleur général du Canada et le contrôleur général adjoint, Vérification interne.

À la réunion d'octobre 2012, le Comité a tenu une de ses discussions semestrielles avec le vérificateur général adjoint et les directeurs principaux du BVG. Les représentants du BVG ont fait un compte rendu de leur travail de vérification et de la présentation des comptes publics annuels ayant trait à PCH. Une réunion à huis clos a eu lieu avec le Comité.

À la réunion de mars 2013, le BVG a présenté un rapport énonçant son plan de vérification annuel pour l'exercice prenant fin en mars 2013. Une réunion à huis clos a eu lieu avec le Comité.

À la réunion de mars, nous avons aussi été informés que le BVG procédera à l'établissement d'un plan stratégique de vérification du Ministère. Le Comité se réjouit à l'idée de recevoir des mises à jour périodiques à ce sujet.

2.7.2 Le point sur le BCG, le BVG et les autres certificateurs

À toutes les réunions, le DPVE et la directrice des Services de vérification et d'assurance présentent au Comité un rapport d'étape sur les activités de vérification du BCG, du BVG et d'autres certificateurs qui ont un lien avec le Ministère.

2.7.3 Suivi des plans d'action de la direction découlant des vérifications internes

Durant les réunions de juin 2012, d'octobre 2012 et de mars 2013, le BDPVE a informé les membres sur les résultats et l'état du rapport de suivi et a fait le point sur la mise en œuvre des plans d'action de la direction. Le Comité a approuvé la suppression de toutes les recommandations dont la mise en œuvre est terminée.

Les suivis sont effectués en fonction du calendrier de mise en œuvre inclus dans les PAD. Compte tenu du taux de progrès de la mise en œuvre en date de septembre 2012, l'approche a été révisée, passant de quatre (4) à deux (2) évaluations complètes par exercice financier, et les mises à jour officielles coïncideront avec le calendrier de présentation des rapports du CRG, soit en février et en octobre.

Le BDPVE continue de travailler avec la direction pour réduire le nombre de recommandations en cours. Le Comité est heureux de constater qu'il y a eu une nette réduction du nombre de recommandations non complétées. Seulement dix recommandations sont toujours actives à la fin de l'exercice financier, comparativement à 52 l'année précédente.

2.8 Rapports sur les états financiers et les Comptes publics

Lors de la téléconférence d'août 2012, la Direction générale de la gestion financière (DGGF) a présenté au Comité les états financiers du Ministère en date du 31 mars 2012. On note que le format des états financiers a changé en raison de la norme comptable du Conseil du Trésor (NCCT) 1.2 mise à jour par le Bureau du contrôleur général. Elle a également présenté une annexe à la déclaration de responsabilité de la direction pour l'exercice 2011-2012, qui comprend l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers. Les deux éléments présentés ont été recommandés aux fins d'approbation par le sous-ministre avec de légères modifications.

En mars 2013, à la demande du Comité, la Direction générale de la gestion financière a présenté les résultats de l'évaluation des activités de contrôle interne du Programme d'aide aux athlètes (PAA), à l'appui des contrôles internes en matière de rapports financiers.

Les membres ont passé en revue les rapports financiers trimestriels.

2.9 Reddition de comptes

À la réunion d'octobre 2012, la Direction générale de la politique, de la planification et de la recherche stratégiques a informé les membres sur l'état d'avancement du *Rapport*

ministériel sur le rendement (RMR) à titre de suivi de la téléconférence du 11 septembre 2012 durant laquelle le Comité avait fait des commentaires et proposé des corrections.

À la réunion de mars 2013, la Direction générale de la politique, de la planification et de la recherche stratégiques a informé les membres sur l'état d'avancement du *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) à la suite de la téléconférence du 22 février 2013 durant laquelle le Comité avait fait des commentaires.

Le *Rapport ministériel sur le rendement* et le *Rapport sur les plans et les priorités* ont été remis aux membres du Comité après le dépôt au Parlement.

Nous avons été heureux de fournir une évaluation plus approfondie du RMR et du RPP et osons croire que nos commentaires ont été utiles.

3.0 Auto-évaluation du CMV

Le Comité a terminé son auto-évaluation annuelle, qui comprend les commentaires des membres d'office. En général, les résultats demeurent très encourageants et les membres d'office sont reconnaissants de la contribution des membres du CMV. Certains membres d'office ont toutefois demandé une réduction du nombre de réunions en raison de la charge de travail du Ministère. Le Comité se demande s'il peut remplir son mandat en participant à moins de réunions.

4.0 Regard vers l'avenir

La composition du Comité changera de façon significative avec la nomination du nouveau président, M. Leonard Edwards à la réunion de juin 2013. Nous nous réjouissons à la perspective d'établir une relation de travail fructueuse avec M. Edwards.

Le CMV souhaite traiter divers enjeux au cours de la prochaine année :

- Suivi de la mise en œuvre de l'Initiative de modernisation des subventions et contributions et des gains d'efficacité escomptés;
- Intégration de certaines activités de la Commission de la capitale nationale au sein du Ministère;
- Examen plus approfondi des vérifications des bénéficiaires;
- Examen plus approfondi de l'infrastructure et de la stratégie des TI;
- Suivi continu de l'incidence du PARD et de la Stratégie financière à long terme;
- Compréhension du rôle et de l'incidence des services partagés au sein du Ministère et dans l'ensemble du gouvernement;
- Validation que la vérification interne axée sur les risques couvre adéquatement l'univers de vérification du Ministère;
- Suivi de la mise en œuvre du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité de la vérification interne.

ANNEXE A : Composition et opérations du Comité

Contexte

Voici le cinquième rapport annuel du Comité ministériel de vérification (CMV) pour le compte du ministère du Patrimoine canadien (PCH).

Le Comité fait partie intégrante des exigences en matière de gouvernance et de vérification dans la *Politique sur la vérification interne* du Conseil du Trésor du Canada (CT). Il veille à ce que le sous-ministre obtienne des conseils et des recommandations objectifs concernant le caractère suffisant, la qualité et les résultats de l'assurance quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance du Ministère. D'autre part, il exerce de manière intégrée et systématique une surveillance des principaux secteurs de contrôle et de responsabilisation du Ministère.

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne des biens financiers et matériels du Ministère, et d'assurer, par une bonne gouvernance et une orientation stratégique, la réalisation du mandat et des objectifs du Ministère. Le CMV aide la direction à s'acquitter de ces tâches et responsabilités.

Composition du Comité

Le Comité est composé de trois membres externes qui ont été choisis en fonction de leurs connaissances, compétences et expérience. Le président du Comité est Donald J. Savoie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en administration publique et gouvernance à l'Université de Moncton, et les membres sont Nola Buhr, professeure en comptabilité à l'Edwards School of Business de l'Université de la Saskatchewan, et Robert Martin, consultant en gestion financière et en développement des entreprises à Montréal. À chaque réunion, les membres du CMV sont invités à déclarer s'ils sont en conflit d'intérêts réel ou perçu. Aucun conflit n'a jamais été déclaré.

Le sous-ministre, la sous-ministre déléguée, le dirigeant principal des finances (DPF) et le dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation (DPVE) assistent aux réunions du CMV. Le président peut solliciter la présence d'autres fonctionnaires du Ministère, au besoin. Des représentants principaux du Bureau du vérificateur général (BVG) assistent aux réunions du CMV deux fois l'an pour discuter des plans et des constatations du BVG ainsi que d'autres questions d'intérêt mutuel. Le contrôleur général adjoint et le contrôleur général assistent une fois par année aux réunions du CMV.

Le Comité organise régulièrement des réunions à huis clos avec le sous-ministre et la sous-ministre déléguée, le DPF, le DPVE ainsi que les représentants du BCG et du BVG.

Mandat du CMV

Le mandat du Comité ministériel de vérification de Patrimoine canadien précise ses exigences en matière de composition, d'activités, de responsabilités et de rapports. Il a été examiné et mis à jour en 2012-2013, et la version finale a été présentée et approuvée à la réunion d'octobre 2013.

Autres activités du Comité

Le Comité examine son plan de travail à chaque réunion. Tous les membres du Comité participent à la rédaction du rapport annuel du CMV. En octobre 2012, le CMV a présenté son rapport annuel pour 2011-2012.

Un des membres du Comité a assisté au symposium annuel du CMV en novembre 2012 et a présenté de l'information à ce sujet à la réunion subséquente du Comité.

Le Comité a reçu des mises à jour et des séances d'information sur les sujets suivants :

Séances d'information du BDPVE :

- Présentation du rapport annuel du DPVE (juin 2012).
- Rapports d'étape des activités d'évaluation (juin, octobre et décembre 2012, mars 2013). Avec l'appui du directeur des Services d'évaluation, le DPVE donne un aperçu de l'état des projets d'évaluation, y compris les répercussions potentielles, les développements et les défis. Les membres du CMV indiquent qu'ils souhaitent toujours recevoir les rapports d'évaluation pertinents à titre d'information.
- La mise à jour sur les demandes d'accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP) pour la vérification interne est un point permanent à l'ordre du jour.
- Le DPVE et la directrice de la Direction des services de vérification et d'assurance (DSVA) ont à chaque réunion informé le Comité sur les effectifs de la Direction générale.
- L'évaluation du rapport sur la gestion des risques de fraude associés aux vulnérabilités a été communiquée au Comité à la réunion de mars 2013. Cet exercice a permis au Ministère d'évaluer les risques de fraude et les contrôles de validation pour prévenir, détecter et atténuer l'incidence de la fraude sur les activités de PCH.

Séances d'information du DPF :

- Le CMV a reçu en octobre 2012 la mise à jour annuelle des activités de vérification de la conformité des bénéficiaires qui mettait en évidence tous les dossiers problématiques.

-
- Le CMV a reçu trois mises à jour sur l'Initiative de modernisation des subventions et contributions en juin et octobre 2012 et mars 2013.
 - Le CMV a reçu une mise à jour des enjeux du DPF à chaque réunion.

Autres séances d'information :

Par ailleurs, en plus des séances d'information du DPVE et du DPF, des exposés ponctuels sont offerts par la haute direction et sont demandés par les membres du CMV de façon continue sur divers sujets. C'est ainsi qu'une séance d'information sur le renouvellement de la Politique canadienne du sport a été présentée au Comité en 2012-2013.

Renseignements financiers :

En 2012-2013, le CMV a engagé les dépenses suivantes : 92 050 \$ en honoraires et 20 925 \$ en dépenses de fonctionnement.

ANNEXE B : Sigles utilisés dans le présent rapport

ACT	Secrétariat du Conseil du Trésor
BCG	Bureau du contrôleur général
BDPVE	Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation
BVG	Bureau du vérificateur général
CMV	Comité ministériel de vérification
CRG	Cadre de responsabilisation de la gestion
CT	Conseil du Trésor
DGGF	Direction générale de la gestion financière
DPVE	Dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation
DSVA	Direction des services de vérification et d'assurance
PCH	Patrimoine canadien / Canadian Heritage
PVAR	Plan de vérification axé sur les risques
RMR	Rapport ministériel sur le rendement
RPP	Rapport sur les plans et les priorités